

LES RESULTATS DE L'ENQUETE DU PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE 2024 (SUR LES DONNEES 2023)

Depuis 2022, l'enquête nationale du programme de réussite éducative (PRE) est réalisée par l'ANCT. Elle est envoyée à l'ensemble des coordonnateurs des équipes de réussite éducative (ERE) afin de récolter et de rassembler des données annuelles d'activité des PRE.

L'enquête sert à valoriser le programme de réussite éducative et à mettre en lumière son action auprès des enfants, des jeunes et des familles des QPV. Les résultats sont consultables en ligne et filtrables par territoire (région, département) et tiers (porteur). Chaque coordonnateur reçoit l'enquête et renseigne ses données de suivi des publics, les liens avec les partenaires ainsi que les informations administratives et financières.

Cette année, le taux de participation est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Taux de retour national :

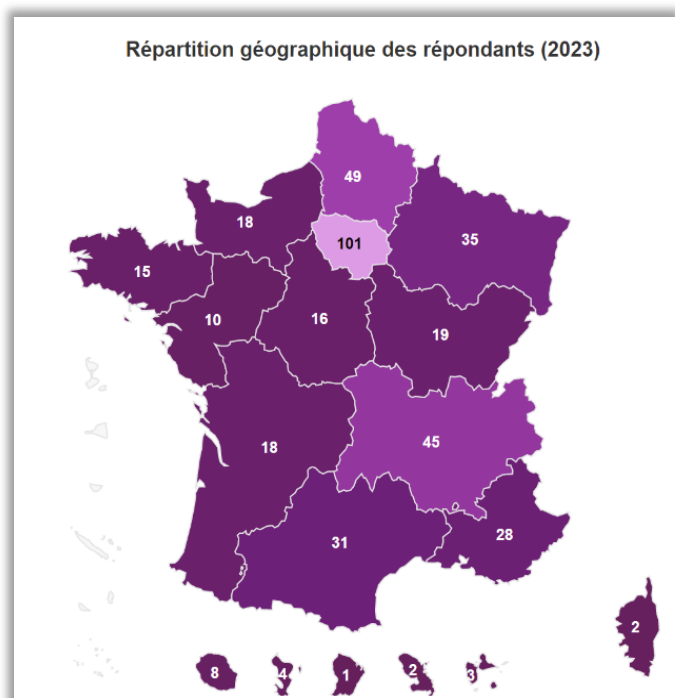
- 77% avec 404 réponses saisies sur 523 PRE pour l'année 2023 contre un retour de 72% l'année dernière.
- Pour l'Île de France, un taux de réponse très supérieur au taux national avec **101 réponses sur 107 PRE**.

L'articulation avec le réseau Etat est un facteur important dans la mobilisation des équipes de réussite éducative ainsi que la diffusion sur les canaux de communication de l'ANCT.

L'ANCT se tient à la disposition de tous les acteurs du réseau des PRE concernant les résultats de cette enquête.

CHIFFRES CLES NATIONAUX DU PRE 2023 :

Nombre de PRE : 523
Montant contribution Etat : 61 926 089€
Nombre de jeunes accompagnés : 75 804 filles et garçons



ZOOM SUR QUELQUES DONNÉES EXTRAITES DE L'ENQUÊTE 2024

- **1036 QPV** sont couverts par les PRE ;
- Le portage **CCAS** est toujours majoritaire à 60,1%, suivi des **Caisses des écoles** à 27,9% ;
- Le périmètre que couvre le PRE se situe à **plus de 92% dans les communes** ;
- **98%** des PRE interviennent prioritairement en QPV ;
- 6960 établissements couverts ainsi que 1414 réseaux REP REP+

Chaque année, plus de **45 000 jeunes sont orientés vers les PRE** au cours de l'année civile. Sur l'ensemble de ces situations (48 673 en 2023), **91.3% sont orientées** vers un parcours de réussite éducative. Ce qui porte le nombre de nouveaux bénéficiaires entrés en parcours, au cours de l'année civile, à **44 534**. **A la fin de l'année, au 31 décembre, ce nombre s'élève à 49 556 bénéficiaires différents pris en charge en QPV.**

Au total, ce sont 75 804¹ garçons et filles qui sont pris en charge tout au long de l'année selon les résultats de l'enquête 2023.

La part des publics résidant en zone prioritaire (QPV) représente 85% des publics accompagnés par le PRE.

Au niveau du public et des profils des jeunes accompagnés :

Le programme de réussite éducative cible les enfants et les jeunes des QPV de 2 à 16 ans. L'un des objectifs du PRE est la prévention contre le décrochage scolaire, il s'agit donc de prendre en charge le plus tôt possible. Les classes d'âges les plus accompagnées sont celles entre 2 et 10 ans (68%), viennent ensuite les classes d'âges 11-16 ans (30%) et 17 ans et plus (1,7%).

Nombre de situations accompagnées selon profils :

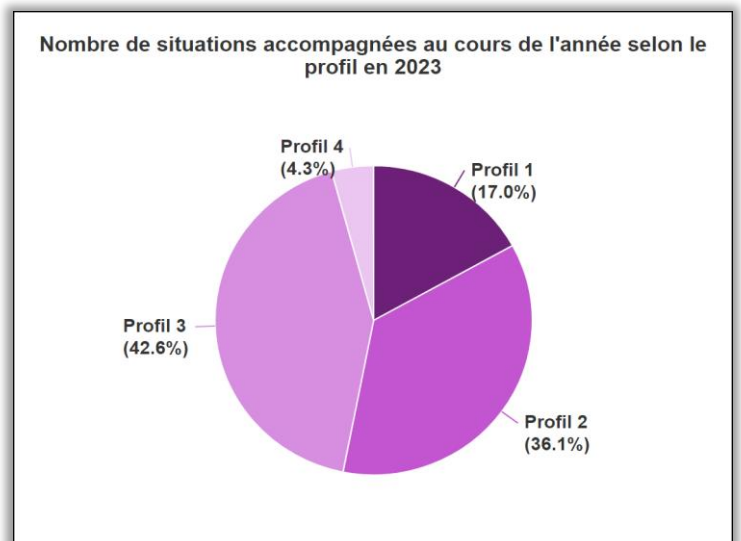
L'enquête nationale propose 4 profils d'enfants et de jeunes susceptibles de bénéficier d'un parcours de réussite éducative (ils ont été définis en collaboration avec les professionnels du PRE).

Profil 1 : enfants avec des difficultés scolaires ponctuelles liés à un manque de travail ou un manque d'autonomie ;

Profil 2 : Enfants avec des difficultés dans le champ scolaire, mais qui relèvent d'une difficulté autre (liée à la santé, la vie familiale...) avec mobilisation possible des parents ;

Profil 3 : Enfants ayant un cumul de difficultés dues à des multiples causes AVEC mobilisation des parents ;

Profil 4 : Profil 3 SANS mobilisation des parents ;



¹ Ce nombre prend en compte les nouvelles entrées de l'année civile ainsi que le nombre de bénéficiaires entrés précédemment et toujours en parcours.

Les résultats de l'enquête réaffirment les grands principes du programme de réussite éducative :

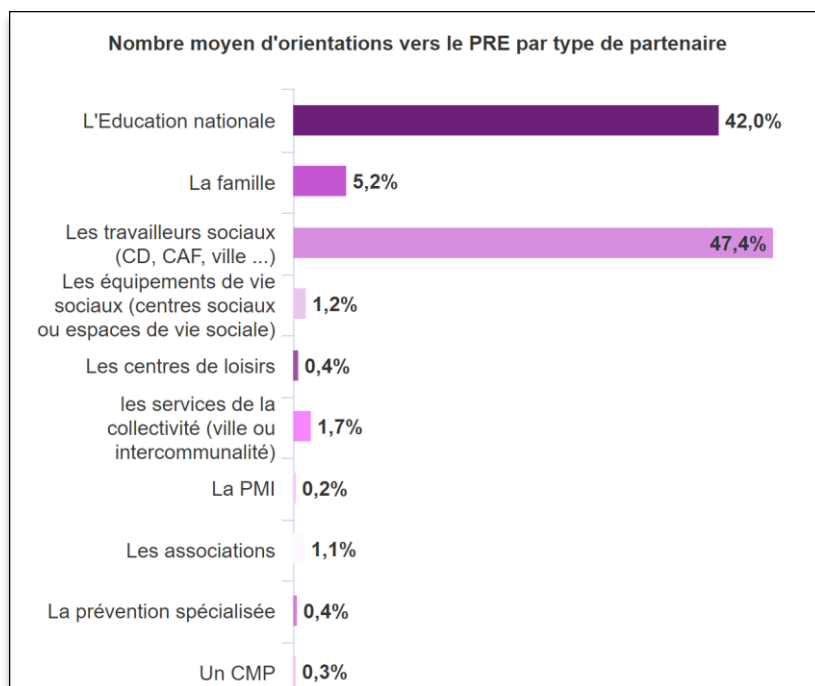
Le programme de réussite éducative vise à remédier à un certain nombre de difficultés rencontrées par des jeunes, en enrichissant le temps de vie hors scolaire afin de permettre l'épanouissement, le bien-être du jeune dans le but d'atteindre une continuité du parcours satisfaisante (lier tous les temps de l'enfant).

Les résultats scolaires sont souvent le premier motif de saisine du programme de réussite éducative par l'Education Nationale. En 2023, ce taux se porte à 25% des saisines suivis de deux autres motifs principaux : l'isolement social (13.2%) et le soutien éducatif (13.1%) aux parents.

Ces résultats et motifs de saisine sont conformes aux objectifs du PRE dont le but est de prendre en charge la globalité de l'enfant : environnement social, familial en plus du temps de vie scolaire.

Le repérage des jeunes et des adolescents est effectué par la communauté éducative (enseignant, assistante sociale de l'établissement scolaire, acteurs associatifs...).

En 2023, on observe une prédominance des travailleurs sociaux dans le travail de repérage et d'orientation des jeunes vers le PRE. En effet, ils représentent plus de 47% des orienteurs et arrivent devant l'Education nationale pour la première fois depuis le lancement de l'enquête nationale².



L'entrée et la mise en place d'un parcours de réussite éducative :

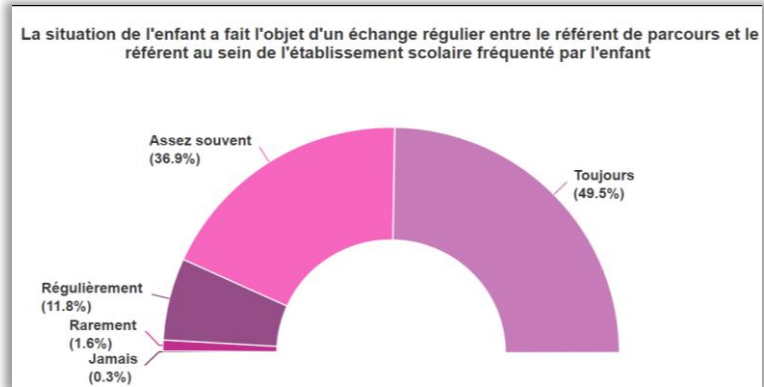
L'entrée dans un parcours personnalisé, adapté aux problématiques de l'enfant est la priorité du PRE. La mise en place d'une logique de parcours différenciés en fonction de la problématique est donc

² A noter que la catégorie « Autres » qui existait les années précédentes a été retirée afin d'obtenir des réponses plus précises. Une possibilité de réponse « Précisez » a été ajoutée.

indissociable du projet du PRE. Cette logique d'action continue d'être appliquée en grande majorité par les acteurs des PRE (à 72%).

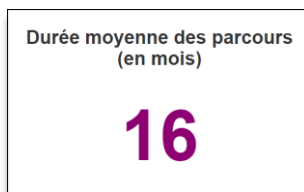
La prise en charge du jeune dans la globalité de ses besoins induit l'implication des parents dans la construction du parcours individualisé de réussite éducative. Les résultats de l'enquête indiquent qu'à plus de 65%, l'entrée en parcours fait toujours l'objet d'un projet spécifique co-construit avec les parents.

Le partenariat avec l'Education nationale reste au cœur du suivi du parcours de l'enfant. Il est à noter cependant que les données à cet égard montrent une nouvelle tendance dans les réponses : La progression des réponses « Assez souvent » est à souligner.



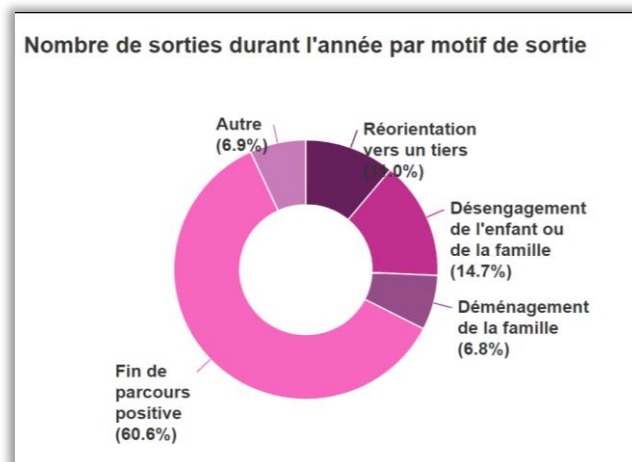
Au niveau des sorties :

Le nombre de bénéficiaires sortis du PRE au cours de l'année est stable d'année en année (presque 29 000 sorties) ainsi que la durée moyenne des parcours (16 mois).



Concernant les motifs de sortie :

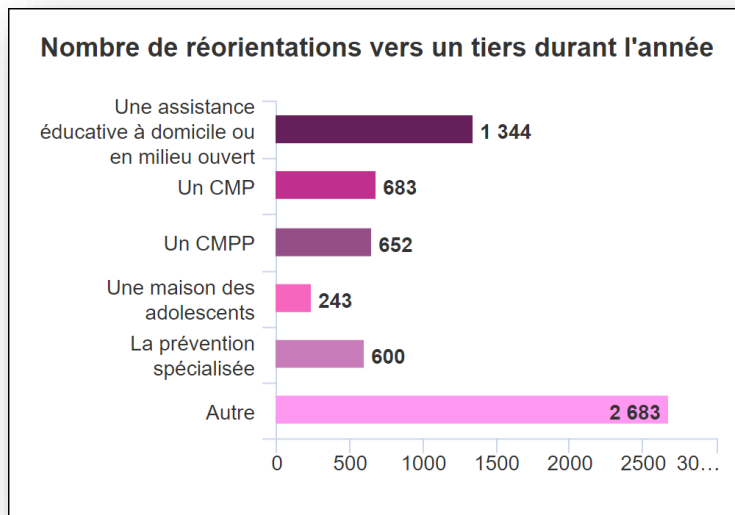
- La réorientation vers un tiers représente 11% du nombre de sorties totales.
- Le motif « désengagement de l'enfant ou de la famille » représente 14.7%
- **Les fins de parcours « positive » correspondent à 60,6% des motifs de sortie**



Certaines de ces sorties (11%) font donc l'objet d'une réorientation vers un tiers.

Parmi ces tiers on retrouve l'orientation vers une assistance éducative à domicile ou en milieu ouvert (1344 jeunes), un CMP (683 jeunes), un CMPP (652), une maison des adolescents (2473) ou encore la prévention spécialisée (600).

Dans la catégorie « Autre » (2683 jeunes), on retrouve des réorientations vers des partenaires relevant de situations plus spécifiques (plateforme de coordination et d'orientation du trouble du neurodéveloppement, professions libérales, associations...)



L'articulation entre les partenaires institutionnels et les programmes de réussite éducative :

Le PRE agit comme un catalyseur des actions et des services de droit commun. Il permet de réunir les instances présentes autour d'un projet éducatif commun ayant pour objectif principal la prise en charge individualisée des jeunes en fragilité.

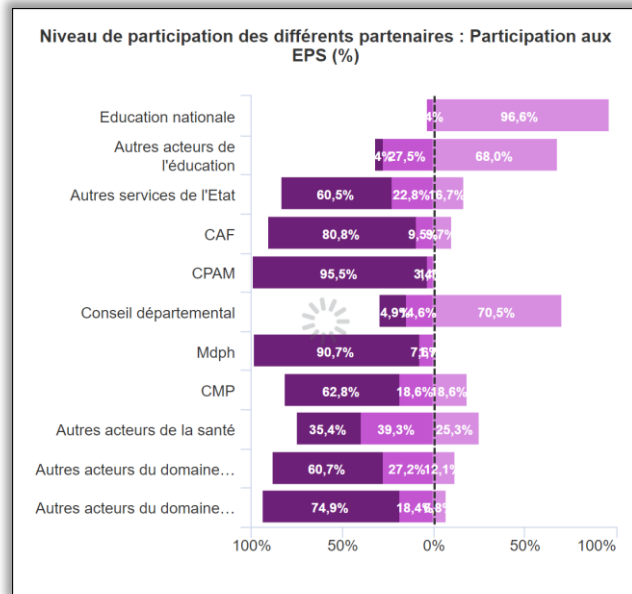
Les partenariats et leur participation aux instances du PRE :

- La participation aux équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) :

Chaque situation orientée par les différents partenaires est étudiée par l'EPS afin de déterminer le parcours le plus à même de correspondre aux besoins de l'enfant ou du jeune. L'EPS est composée de membres aux profils diversifiés : enseignants, psychologues, travailleurs sociaux etc.

On remarque la forte participation aux EPS de trois partenaires principaux :

- L'Éducation nationale participe à 96.6% des EPS ;
- La participation du Conseil départemental s'élève à 70.6%
- La troisième catégorie intitulée « Autres acteurs de l'éducation » atteint une participation de 68% ;

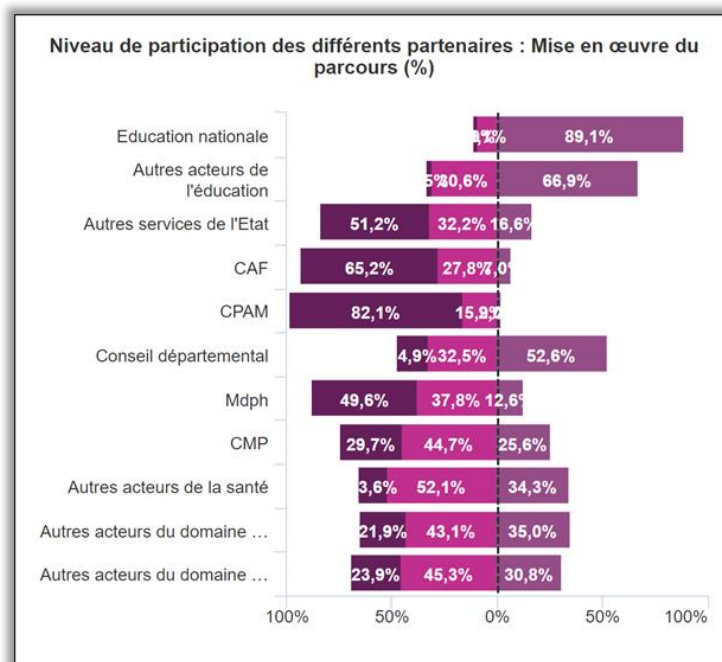


A l'inverse, on remarque des améliorations possibles concernant le degré d'implication d'autres partenaires moins impliqués dans ce processus. Il s'agit des partenaires CPAM, CAF et des MDPH. La mobilisation effective des services de droit commun dans la mise en place des parcours de réussite éducative reste une priorité du PRE. La recherche de complémentarité et de non-subsidiarité à ces derniers également.

- o La mise en œuvre du parcours

La complémentarité des acteurs reste déterminante dans la mise en œuvre des parcours. La dynamique est similaire à celle observée précédemment :

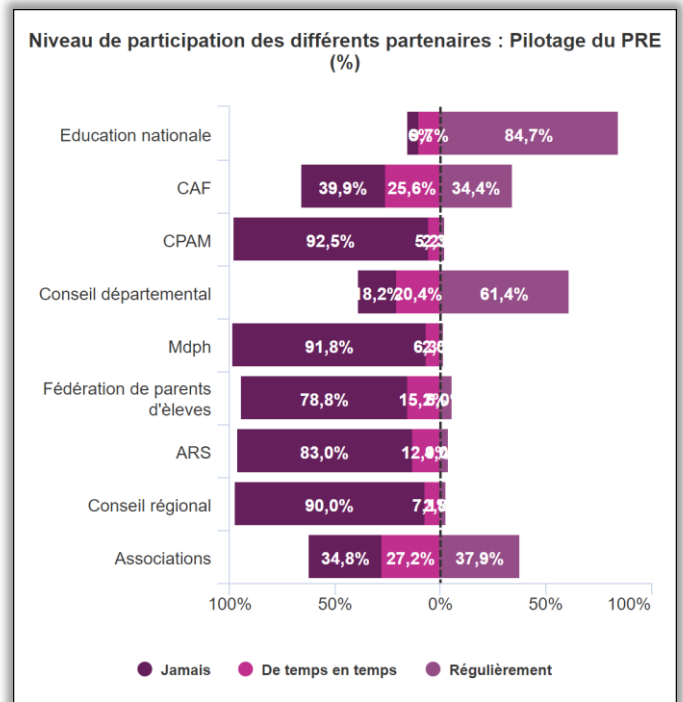
- L'Éducation nationale reste le premier partenaire du PRE dans la mise en place du parcours (89.1%) ;
- Les autres acteurs de l'éducation arrivent cette fois-ci en deuxième position (66.9%) ;
- Le conseil départemental participe à la mise en œuvre du parcours de manière régulière à 52.6%.



○ Le pilotage du PRE

Il est préconisé que le pilotage stratégique du PRE soit réalisé en partenariat avec les instances institutionnelles (Education nationale, conseil départemental, conseil régional, CAF, ARS...).

Le niveau de participation au pilotage des deux principaux partenaires du PRE est stable (Education nationale, Conseil départemental). Ce sont les partenaires associatifs qui arrivent cette année en première place avec 37.9%.

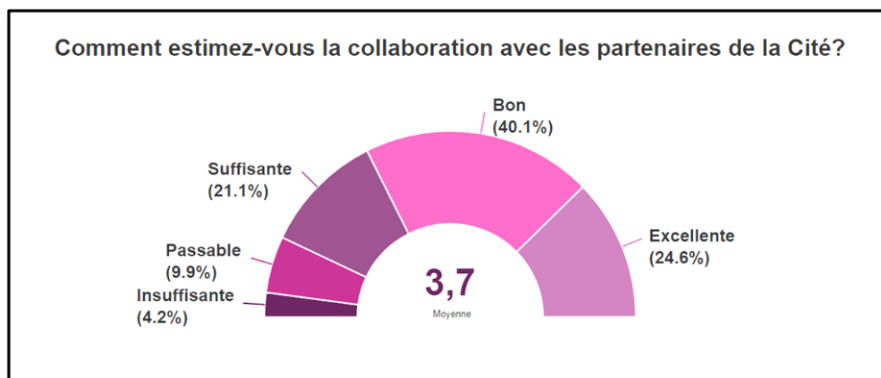


Les cités éducatives

Cette année, les questions relatives à l’articulation avec la démarche des Cités ont été plus nombreuses dans l’enquête. Ces dernières nous permettent de dresser une première photographie inédite dans le cadre de l’enquête du PRE.

Lorsque la collectivité comporte une cité éducative, il existe des liens entre le PRE et la Cité dans **92.3% des cas**.

La nature de ces liens a ensuite été interrogé et il ressort qu’à **40%**, la collaboration est jugée comme « bonne » par les acteurs. Le niveau « excellent » atteint ensuite **24,6%**.



De manière générale, les réponses indiquent qu’il n’y a pas de « complexité à trouver des thèmes communs » pour travailler et collaborer. En effet, même si globalement le PRE est un participant des

instances de la Cité éducative, la réalisation concrète de projets en commun reste insuffisante, notamment à cause d'un manque de communication et d'échanges soutenus entre les partenaires.

Données administratives et financières

- **Les coordonnateurs PRE :**

Les missions du coordonnateur PRE s'étendent du pilotage stratégique à l'opérationnel, il intervient à plusieurs niveaux : la coordination du réseau d'acteurs de l'équipe pluridisciplinaire, le lien avec les familles et le suivi des parcours.

Rappel : Même s'il n'est pas toujours possible de faire autrement, le cumul des fonctions de pilotage, d'animation du réseau d'acteurs et de référent par le coordonnateur n'est pas préconisé. A la fois pour des raisons de gestion du temps et des responsabilités qui peuvent mettre en péril le bon suivi des bénéficiaires.

Selon les résultats de l'enquête, le coordonnateur exerce encore également la fonction de référent de parcours à 36%.

On décompte en moyenne 2.5 ETP de coordonnateur par PRE dont le social est à 74.8% le domaine d'expertise majeur et exerçant dans ce domaine depuis plus de 10 ans.

Le coordonnateur exerce également la fonction de référent de parcours

36,2%

- **Les référents de parcours PRE :**

Le référent de parcours est le garant du bon déroulement du parcours de réussite éducative. Il a un regard global sur les modalités de mise en œuvre du parcours et l'évolution de l'enfant. Idéalement, il entretient des liens de confiance avec la famille, car impliqué dans la gestion des moments clés de sa trajectoire. Il est reconnu des partenaires de l'action éducative qu'il peut interpeller en fonction des besoins.

Selon les résultats de l'enquête, le nombre moyen d'ETP de référents s'élève à 4 par PRE.

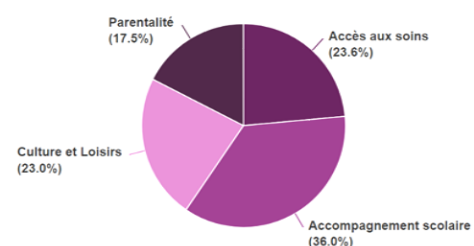
Pour consulter d'autres informations sur le profil des référents : [Synthèse 2023 de l'enquête nationale](#)

- **Les actions collectives :**

Les enfants et les jeunes accompagnés par les PRE peuvent bénéficier de deux types d'actions : des actions individuelles (exemple vacances médicales) et des actions collectives.

Les actions collectives s'entendent comme des actions en petits groupes, par exemple dans le domaine de la santé (nutrition, sommeil...), des activités éducatives qui doivent être ajustées aux besoins de l'enfant (activités culturelles, sportives, ateliers théâtre) permettant l'expression de l'enfant, favorisant son bien-être, développant ses capacités relationnelles avec les autres enfants et les adultes et le respect des règles.

Répartition des dépenses moyennes par action

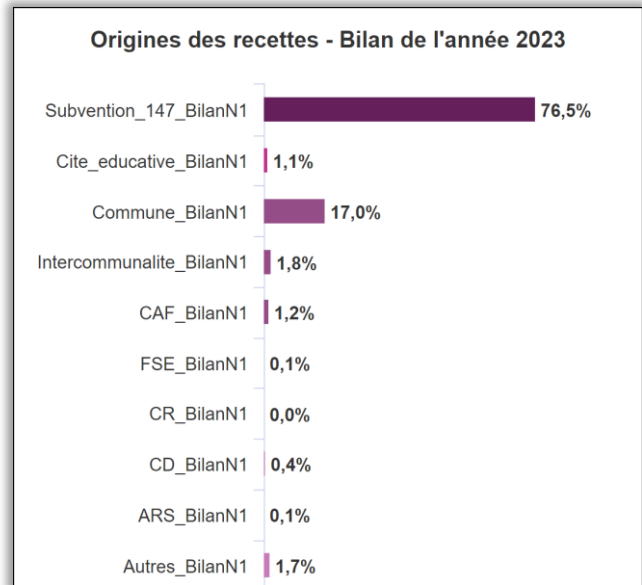


Pour rappel, les crédits du PRE ne peuvent servir à financer dans leur totalité des actions collectives qui concernent également des publics non accompagnés par le PRE.

- **Recettes et cofinancements :**

La subvention 147 constitue la principale recette du programme de réussite éducative.

Les cofinancements des collectivités par PRE reste relativement stable avec un taux se situant entre 30 et 35%.



Des cofinancements peuvent être sollicités par les coordonnateurs PRE auprès des partenaires suivants (ils ne financeront pas le PRE directement mais des actions pouvant être proposées dans le cadre des parcours d'accompagnement personnalisés et globaux) :

- Le Conseil départemental en raison de ses compétences (collège, action sanitaire et sociale, PMI...);
- Le Conseil régional pour les mêmes raisons (lycée, formation);
- Les bailleurs sociaux, en raison de l'action éducative mise en œuvre en direction de leurs locataires ;
- Les CAF qui peuvent financer des actions destinées aux parents et des actions associant parents et enfants ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- Les Services Départementaux Jeunesse et Sports (SDJS) pour les actions sportives.

Consulter [la note d'exécution financière](#)